



Éditorial

Chères Tarnacoises, chers Tarnacois,

Comme chaque année, les mois de mars et avril riment avec préparation et vote du budget.

Cette année encore les budgets s'équilibrent donc les impôts ne seront pas augmentés ! Vous trouverez les explications plus en détail dans ce bulletin.

2021 est l'année du lancement de la fibre sur notre commune, certains ont déjà pu constater la rapidité du débit par rapport au réseau déjà existant.

Les travaux de la maison de soins avancent bien et notre salle de soins pluridisciplinaire devrait être opérationnelle pour le mois de juin.

Une campagne de vaccination a été menée par le département et nombreux sont ceux qui ont pu en bénéficier autant par leur médecin traitant que par le centre de vaccination. (Informations sur les possibilités de vaccination : <https://www.covid-dose.fr>)

Continuons à être vigilant, même si cette crise sanitaire et les restrictions qui l'accompagnent ne durent que trop longtemps !

François BOURROUX

Tarifs du service des eaux

La commune de Tarnac n'a pas effectué d'augmentation tarifaire sur les différentes prestations du Service des Eaux depuis le 24/04/2014.

Afin de répondre au critère d'éligibilité aux aides de financement pour les projets concernant l'eau potable (jusqu'à 50% du coût d'un projet), la facturation minimale doit s'élever à 1.8 € ttc/m3 redevance comprise. La commune augmentera donc de 1.67 % les tarifs en vue de rattraper l'écart constaté à ce jour, et ce à partir du 01/07/2021 (1.68 € TTC constaté en 2020 contre 1.80 € TTC attendu).

• Eau :

Abonnement annuel : 85.00 € TTC (inchangé)

Consommation/m3 : 1.22 € TTC (plus 2 cts/m3) .

• Assainissement collectif :

Abonnement annuel : 25 € TTC (inchangé)

Consommation/m3 : 0.305 € TTC (plus 0.005 €)

Changement de compteur : 150 € TTC

Le coût du changement du compteur est à la charge de l'abonné lorsque celui-ci est responsable de sa détérioration (gel par exemple...) et gratuit s'il est transporté à l'extérieur.

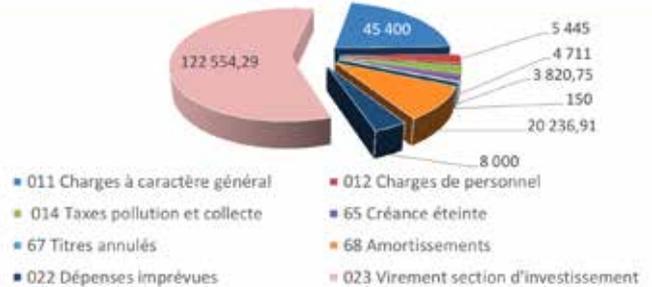
Raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement : le coût de ces travaux est à la charge des usagers.

Facilités pour payer ses factures d'eau

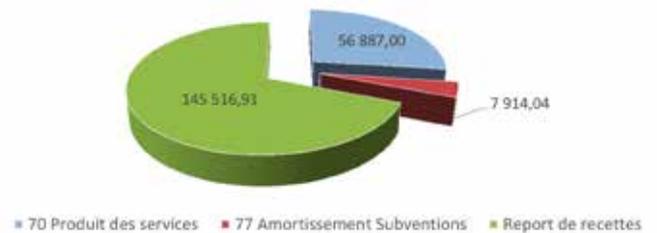
Pour faciliter le paiement des futures factures d'eau (que vous recevez en juin et décembre), vous pourrez désormais régler par **prélèvement automatique**. Si ce service vous intéresse, il suffit de transmettre dès maintenant un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal à la Mairie. Dès réception, la Mairie vous fera parvenir une autorisation de prélèvement à signer.

Budget

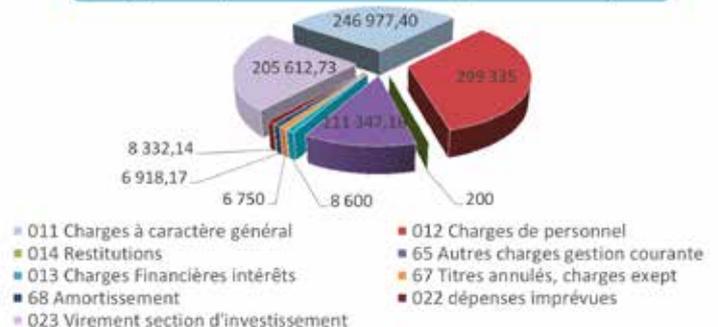
Budget Principal Eau 2021 TARNAC : Dépenses 210 317,95€



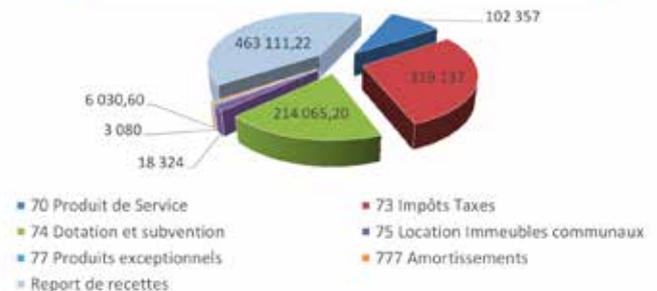
Budget Principal Eau 2021 TARNAC : Recettes 210 317,95€



Budget Principal 2021 TARNAC : Dépenses 894 072,60€



Budget Principal 2021 TARNAC : Recettes 1 126 105,20€



Taxe foncière

Désormais les parts communale et départementale sont regroupées, mais le taux prélevé par la commune est inchangé.

Depuis 7 ans, la commune dispose d'un CCAS. Qu'est-ce que c'est ?

L'acronyme signifie Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte, parmi celles-ci, des représentants :

- des associations familiales,
- des associations de personnes handicapées,
- des associations de retraités et de personnes âgées,

et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Cette parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile,

prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

Il gère des équipements et services et notamment les services à la personne âgée ou isolée (portage repas).



Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes tels que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale. Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, etc.

Qui finance les actions du CCAS ?

Le financement du CCAS est assuré en grande partie par la commune. Son action bienveillante aura toujours les limites de nos capacités.

Afin d'augmenter son rayonnement et son champ d'action, chacun peut selon ses envies et moyens faire un don déductible des impôts au CCAS, comme pour une association caritative, avec l'assurance qu'elle bénéficiera aux personnes les plus fragilisées de la commune. Pensez-y !

École

Malgré l'engagement de l'équipe communale, les effectifs de l'école de Tarnac ne cessent de diminuer après plusieurs retraits successifs d'enfants.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école communale, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de Mairie.

La Corrèze 100% fibre en 2021 !

C'est désormais officiel, toute la commune est raccordable à la fibre.

Pour cela, il vous suffit de contacter votre opérateur et de lui demander de vous raccorder.

Pour rappel, c'est le Conseil Départemental qui a acté la mise en place du programme 100% fibre 2021 avec le souhait de privilégier l'accès aux nouvelles technologies pour tous les Corrèziens.

Le développement économique de notre territoire et son attractivité seront ainsi renforcés.



Maison de soins : appel à candidatures

Les travaux de réalisation de la future maison de soins ont débuté mi-mars.

Deux salles de consultations, une salle d'attente et un accès pour les personnes à mobilité réduite vont être aménagés. Nous y accueillerons un médecin généraliste ainsi que d'autres professionnels de santé.

Toute personne diplômée en kinésithérapie ou médecines paramédicales, et intéressée pour réserver le cabinet prévu, peut dorénavant envoyer sa candidature à la Mairie.



Les dépenses prévues pour ce projet sont estimées à 68.126,00 €.

Il est co-financé par :

- l'État, au titre du DSIL
 - taux attribué : 31,21%
 - subvention attribuée : 21.600,00 €
- l'État, au titre de la DETR
 - taux attribué : 35%
 - subvention attribuée : 23.844,10 €
- le Département
 - taux attribué : 13,52%
 - subvention attribuée : 9.211,00 €

Distance de recul de boisement ou reboisement – Limite de plantation

Afin de limiter la détérioration des routes par les racines des arbres, nous vous rappelons que toute plantation d'arbres doit respecter une distance de recul :

- 6 m par rapport aux fonds agricoles voisins ;
- 5 m par rapport à la limite d'emprise quelle que soit la largeur cadastrée de l'emprise de la route ;
- 5 m par rapport au haut de berges des cours d'eau.



Déchetterie verte de Tarnac

Nous avons constaté récemment l'apport de déchets sur le site de l'ancienne déchetterie, route de Faux-La-Montagne.

Le site est normalement fermé comme indiqué sur le panneau, mais la Mairie tolère le dépôt des déchets verts **UNIQUEMENT**, afin de rendre service aux Tarnacois.



Un panneau sera prochainement installé sur place, et tout manquement à cette règle pourra dorénavant être sanctionné. L'amende pour dépôt illégal de déchets peut aller de 68 à 1500 €.

Empoisonnement du plan d'eau



Les 9 et 10 mars derniers a eu lieu le ré-empoisonnement du plan d'eau.

Les truites, gardons et autres goujons ont rejoint leur nouvel habitat. D'autres lâchers auront lieu tout au long de l'année par l'AAPPMA (société de pêche de Peyrelevade-Tarnac-Toy-Viam).

Restauration

La plaque commémorative du cimetière concernant l'assassinat de 4 juifs à Tarnac le 6 Avril 1944 est partie en restauration. Il en sera de même pour la stèle sur la route de Rempnat avec une mise en valeur de cet espace.

Il est important de ne pas oublier !



Aide aux entreprises

La Comcom Vézère Monédières Millesources met en place un service d'aide aux entreprises locales (Bâtiments, matériel...).

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter : www.ccv2m.fr, rubrique « mission – entreprendre ici », ou à contacter : contact@ccv2m.fr.

La Préfecture de région, la région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME proposent aux entreprises une aide à la « décarbonisation des industries ». Types d'actions éligibles : isolations, chauffage, véhicules électriques... Toute la documentation est disponible en Mairie.

Recherche d'un jeune pour l'été

La commune de Tarnac recrute pour la période du 05/07 au 27/08/2021 un agent d'entretien polyvalent.

Ses missions seront :

- Nettoyage des sanitaires et du camping ainsi que du site du plan d'eau (vider les poubelles, ramasser les papiers, etc.) tous les matins,
- Aide à l'installation de Sport Nature les mardis et vendredis après-midi,
- Aide au service technique de la commune (entretien des espaces verts, arrosage des fleurs dans le bourg, etc.)

Expérience : Débutant accepté

Qualités requises : Autonomie, Sens de l'organisation, Rigueur

Permis : B-Véhicule léger

Notre réseau de tout-à-l'égout

Suite à des problèmes récurrents de bouchage de notre réseau de tout-à-l'égout, nous invitons les Tarnacois à ne surtout pas jeter de l'essuie-tout, des lingettes ou toutes protections féminines dans les toilettes. Il en va du bon fonctionnement de ces installations !

Attention aux risques incendie en Corrèze !

En raison des conditions climatiques actuelles, le département de la Corrèze est placé en **risque très sévère incendie/feux de forêt**. Conformément à l'arrêté préfectoral portant réglementation de l'usage de feux sur le département du 07 avril 2015, le brûlage des déchets verts est interdit.

Quelle attitude adopter en cas d'alerte sévère « incendie/feux de forêt » ?

Que faire en cas de feux de forêt ?

RISQUE FEUX DE FORÊT
Appel à la vigilance

- Informez-vous sur le risque de feux de forêt
- N'allumez pas un feu, un barbecue ou tout autre foyer à moins de 200 mètres de forêts, de broussailles ou de landes
- Ne jetez pas vos mégots/cigarettes dans la nature notamment par les vitres de voiture
- Campez uniquement dans les lieux autorisés sécurisés et protégés
- Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risque
- Témoin d'un départ de feu ? Appelez le 18 ou le 112
- Informez-vous sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels et notamment les comptes de la préfecture et du SDIS du département

@pref66 / Prifet du Morbihan

VIGILANCE FEUX DE FORÊT

- Mettez-vous à l'abri et éloignez-vous de la zone
- En cas de fumées, allumez vos feux de croisements, fermez les fenêtres et aérations et roulez à vitesse réduite
- Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par un front de flamme
- À pied, recherchez un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...)
- Ne battez pas le feu avec des branches
- Ouvrez votre portail pour faciliter le travail des secours
- Fermez volets, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation
- Utilisez des linges mouillés pour protéger votre visage et cafeutrer le bas des portes

• TENEZ-VOUS INFORMÉS par le biais des autorités sur les réseaux sociaux, de Météo France ou des médias
• RESPECTEZ les consignes données par les autorités

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Développement durable : économisons l'eau

En matière d'eau, les petites économies font les grandes réserves... Économiser l'eau, c'est avoir un geste bienveillant pour l'environnement en ne prélevant que la quantité d'eau nécessaire pour **préserver les ressources, dans l'intérêt général**, ou plus égoïstement, pour **réduire sa facture d'eau**. Chez vous, jouez au jeu des économies d'eau, les enfants sont souvent sensibles aux questions d'environnement... L'eau la moins chère est celle que nous ne consommons pas !

UN ROBINET QUI GOÛTE, ÇA COÛTE...

- Un goutte-à-goutte = 96 litres d'eau perdus par jour soit 10€/mois ou 35 m³/an (gain : 127€/an)
- Un filet d'eau = 140 m³/an (gain : 508€/an)

UNE CHASSE D'EAU QUI FUIT

Jusqu'à 600l/jour, soit la consommation d'une famille de 4 personnes et 72€/mois, soit 50 à 220 m³/an (gain : 181 à 798€/an)

UNE CANALISATION NON ÉTANCHE

Les fuites dans le sol, entre le compteur et la maison, peuvent être importantes. Un réducteur de pression installé après le compteur réduit la pression et les consommations* de 10 à 25 m³ / an (gain : 36 à 91€ par an)

* si la pression initiale est de 6 bars, le réducteur limite aussi les contraintes sur les équipements

Comment détecter une fuite

Fermer les robinets, relever le chiffre au compteur, le relever une seconde fois quelques heures plus tard. Toute différence entre les deux chiffres est signe de fuite, à localiser au plus vite pour la faire réparer.

Pour la chasse d'eau, verser un peu de liquide WC coloré dans le réservoir. Si les parois de la cuvette se colorent sans actionner la chasse, il y a une fuite.

État civil

Décès :

Jeanne MARVIER le 02/03/2021, 95 ans
André FILIPPIN le 06/03/2021, 78 ans, le bourg
Georges ROUCHE le 14/03/2021, 91 ans, le bourg
avant d'aller en maison de retraite à Bugeat
Jeanine POINTU épouse VIALLE le 13/04/2021,
91 ans, domiciliée à Couzeix (87)

Informations prises sur <http://www.eau-adour-garonne.fr>

retrouvez toute l'actualité communale
sur www.vivreatacnac.fr

LA BONNE ASTUCE

Comment j'ai réduit de moitié ma consommation d'eau ? En remplissant le réservoir de mes wc avec l'eau que je récupère !



Eau de pluie, de vaisselle, de la toilette, du bain, pensez-y !

Achat groupé de cuves de récupération d'eau de pluie



Le PNR (Parc National Régional) de Millevaches en Limousin nous propose un achat groupé pour les communes du parc concernant des cuves de récupération d'eau de pluie.

Si vous êtes intéressés, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante : achatgroupeatarnac@orange.fr ou de noter vos noms, adresse et téléphone/mail sur la liste prévue à cet effet en Mairie.

Charpente - Bois

Manufacture des bois d'arbres

Mathieu Aynaud



Escalier



Mobilier



Charpente traditionnelle



Rénovation



Remise de Jardin



Conception



Terrasse en bois, Travaux d'isolation
Equarrissage (hache et herminette) manuel,
Bois non traités (essences locales)
aide à l'auto-construction
10 ans d'expérience

rue des trois soeurs,
19170
TARNAC



06 48 91 70 72
mathieu.aynaud@yahoo.fr
www.charpente-construction-bois.fr

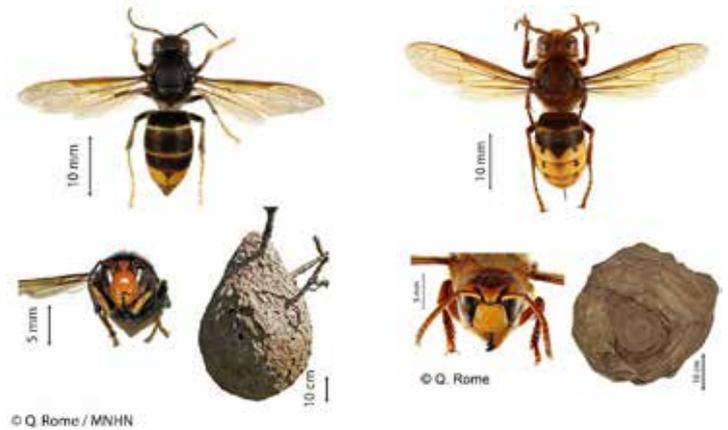
membre d'une CAE Coop & Bât- 33 310 LORMONT siret 533 106 159 00023

Frelons

Bientôt le retour des frelons... Il est bon de savoir distinguer les espèces.

Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm. Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au-dessus. Son thorax et ses pattes sont noires et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23 mm.

Les guêpes sont plus petites que les frelons. Les ouvrières mesurent environ 15 mm en fin d'été. Attention, une reine de guêpe peut dépasser légèrement 20 mm, c'est-à-dire la taille du frelon asiatique. Au printemps les guêpes peuvent donc être plus grandes que les premières ouvrières de frelon.



Frelon asiatique

Frelon d'Europe

Source : <https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes>

Vous trouverez des fiches plus complètes en Mairie. Une fiche de signalement d'individus est également disponible afin d'aider le Museum National d'Histoire Naturelle à cartographier leur invasion et mieux comprendre l'espèce (possibilité de la compléter par internet sur le site INPN).

Recherche d'emploi

L'hôtel des Voyageurs de Tarnac recherche un(e) « **Femme de chambre** » (H/F)

CONTRAT : CDD

DURÉE : de 3 à 4 mois

TEMPS DE TRAVAIL : Temps partiel

EXPÉRIENCE : De 2 à 5 ans

NIVEAU D'ÉTUDES : Indifférent

SALAIRE : Entre 1200 € et 1600 € nets mensuels

<https://jobs.logishotels.com/fr/annonce/1212825-femme-de-chambre-hf-19170-tarnac>

IPNS

TARNAC – Mairie & Agence Postale
ouverts de 9h à 12h sauf mercredi et dimanche
tel. : 05 55 95 53 01 – fax : 05 55 95 18 37 – mairie.tarnac@orange.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PARTICIPATIF DU PAYSAGE

Que vous inspirent nos paysages ?
Comment évoluent-ils ?



Pour en savoir +, connectez-vous au site dédié:
<http://opp-paysage.pnr-milleevaches.fr/>



Photo: Saint-Sauveur - Claude Belime

Partagez vos coups de cœur et coins secrets avec Claude Belime, le photographe missionné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour réaliser l'observatoire photographique participatif du Paysage.

Vous possédez des **cartes postales** ou des **photos anciennes** ? Montrez-lui ! Certaines lui permettront peut-être de reprendre la photographie de nos jours pour comparer.

Contactez Claude Belime en résidence sur le territoire du 19 avril à fin mai 2021 pour explorer nos paysages corréziens : 06 09 46 15 62 - contact@claudobelime.com

Plus de renseignements auprès de Florence Leplé, chargée de mission paysage du Parc : 05 55 96 97 24 - f.leple@pnr-milleevaches.fr



www.pnr-milleevaches.fr



Médiathèque

Conformément aux règles sanitaires en vigueur, la médiathèque continue de vous accueillir aux **horaires habituels** à Tarnac (Mardi 10h à 12h et 14h à 17h30, mercredi 14h à 17h30, vendredi 10h à 12h et de 16h30 à 18h30, samedi 14h à 16h)

Nouveau! Emprunter des jeux de société

La médiathèque met désormais à disposition des jeux de société qui peuvent être **empruntés pour jouer à la maison**, bienvenus en temps de vacances scolaires notamment.

N'hésitez pas à les demander !



Numérique

Vous souhaitez accéder chez vous à des livres numériques ? des films ? de l'autoformation en ligne ? La bibliothèque numérique de la Corrèze est accessible gratuitement à tous les adhérents de la médiathèque intercommunale Vézère-Monédières-Millesources.

<https://numerique.bd.correze.fr/numerique/>

PTT

Le Cybercafé au centre de Tarnac vous propose :

(*gratuit pour les adhérents ou prix libre*)

Tous les jours : un accès à un parc informatique et internet haut débit, et à un photocopieur, espace de connexion wifi.

Les mardis : une variété d'ateliers sur les enjeux et les bonnes pratiques dans l'utilisation des ordinateurs et d'internet,

Les mercredis et jeudis : le technicien est de permanence pour des conseils et assistance technique.

Horaires : mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, samedi de 14h à 17h,

Venez nous rencontrer !

le calendrier des activités sur le site : lespts.net
téléphone : 05.19.91.01.42, contact@lespts.net



Tri des piles



Vous ne savez pas quoi faire de vos piles usagées ? Ne les jetez pas dans vos ordures ménagères ! Quatre **collecteurs de piles usagées** se trouvent à votre disposition : à la Mairie, à la Médiathèque, au Magasin Général, à l'École.

Certaines piles peuvent libérer les métaux qu'elles contiennent et polluer les écosystèmes à long terme. Le mercure d'une pile bouton usagée peut par exemple contaminer 400 L d'eau ou 1 m³ de terre pendant 50 ans. Lorsque les piles sont collectées, une partie de leurs matériaux peut être réutilisée.

Je trie pour préserver l'avenir de mes enfants !